

Département de Haute-Marne

Commune de VERBIESLES

ARRÊTÉ N° 5/2025

PORTANT REGLEMENT DE LA CIRCULATION

Voie communale n°3 de Verbiesles

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la route ; Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant que pour l'**exécution de travaux forestiers, d'abattage, de débardage et d'entretien**, il y a lieu d'interdire la circulation et le stationnement sur la voie communale n°3 qui dessert la propriété du Val des Escholiers en direction de Chamarandes ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;

Vu l'intérêt général ;

ARRETE :

Article 1.

A compter du vendredi 21 mars 2025 à partir de 7h00 et jusqu'à la fin des travaux, la circulation de tous les véhicules sera restreinte et le stationnement sera interdit dans les deux sens sur la voie communale n°3 qui dessert la propriété du Val des Escholiers en direction de Chamarandes ;

La signalisation du chantier sera à la charge de la Société intervenant sur site.

Article 2. Copie du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Nogent-en-Bassigny, au Service départemental d'incendie et de secours, à Monsieur le Directeur du SAMU, au Service transports scolaires du Conseil Départemental.

Fait à Verbiesles
Le 21 mars 2025

Le Maire,
Marie-Noëlle HUBERT

